

par Jean MESNARD

Dans les dernières années du XVI^e siècle, si l'on quittait l'enceinte de la ville de Paris, soit par la porte Saint-Jacques (au carrefour actuel de la rue Saint-Jacques et de la rue des Fossés-Saint-Jacques), soit par la porte Saint-Michel (au carrefour actuel du boulevard Saint-Michel et de la rue Monsieur-le-Prince, sur un terrain plus élevé d'environ trois mètres), on ne rencontrait guère, à l'écart des maisons bordant les grandes voies de passage qu'étaient, d'un côté, la rue du faubourg Saint-Jacques, de l'autre, la rue d'Enfer, que des clos entretenus par des jardiniers ou des parcelles cultivées d'étendue variable. Au-delà de la rue de la Bourbe, qui joignait perpendiculairement les deux rues précédentes à hauteur de l'actuel boulevard de Port-Royal, le paysage devenait encore plus agreste et, sur l'horizon proche, se découpaient déjà des moulins. La rue d'Enfer se prolongeait par un chemin mal tracé. Quant à la rue du faubourg Saint-Jacques, elle perdait à quelques pas de là son caractère urbain, fermée qu'elle était, à hauteur approximative de l'entrée actuelle de l'hôpital Cochin, par une porte au-delà de laquelle la rue devenait route. Ce faubourg Sud de Paris devait se transformer profondément dans le premier quart du XVII^e siècle, non pas par une extension de la ville, mais par une brillante floraison de maisons religieuses, signe tangible de la renaissance catholique.

Certes, cette sorte de destination religieuse du quartier s'était affirmée de longue date. Aux premiers siècles chrétiens remontait le prieuré de Notre-Dame des Champs, qui occupait

un vaste espace entre les rues d'Enfer, de la Bourbe et du faubourg Saint-Jacques (1). Plus au Nord, les hospitaliers du Haut-Pas, venus d'Italie au XII^e siècle, avaient cédé la place, en 1572, aux bénédictins de Saint-Magloire (2). Enfin, plus à l'Ouest, les chartreux, auxquels Saint-Louis avait fait don de son château de Vauvert, s'étaient étendus au point d'occuper une grande partie du jardin du Luxembourg actuel, tandis que leur terrain poussait une pointe jusqu'à hauteur de la rue de la Bourbe (3). A la fin du XVI^e siècle à laquelle nous nous situons, seuls ces derniers religieux avaient gardé leur prestige et leur vitalité. Dans les deux autres maisons, le déclin, matériel et spirituel, paraissait inéluctable. Le renouveau devait venir de congrégations modernes ou réformées.

Dès le début du XVII^e siècle, celles-ci commencèrent, par leur installation, à transformer le quartier. Premières venues, en 1603, les carmélites, qui s'établirent dans l'ancien prieuré de Notre-Dame des Champs. Ce furent d'abord des Espagnoles transplantées, mais elles accueillirent bientôt beaucoup de Françaises dans la maison qui devait rester longtemps chef de l'ordre (4). En 1612, les ursulines prirent place sur un terrain qui s'ouvrait rue du faubourg Saint-Jacques, au lieu où se trouve aujourd'hui la rue du même nom. En 1613, à l'extrême sud de la rue du faubourg Saint-Jacques, dans l'angle de cette rue avec le chemin qui prolongeait vers l'est la rue de la Bourbe, les capucins implantèrent leur noviciat, grâce au don d'une grande maison avec jardin que leur avait fait, par son testament, Godefroy de La Tour, de la maison de Bouillon (5). En 1618, sans les chasser, l'évêque de Paris invita les derniers bénédictins de Saint-Magloire à accueillir dans leurs bâtiments un séminaire qu'il confia aux prêtres de l'Oratoire (6) : c'est l'actuelle Institution des sourds-muets. Les bénédictines du Val-de-Grâce, dont le monastère s'élevait depuis le XI^e siècle près de Bièvres-le-Châtel, à peu de distance de Port-Royal des Champs, achetèrent en 1621 un terrain rue du faubourg Saint-Jacques, où leurs bâtiments provisoires firent place, à partir de 1645, grâce à la protection d'Anne d'Autriche, aux édifices superbes abritant aujourd'hui l'hôpital militaire (7). En 1623, les feueillantines occupèrent à leur tour un vaste espace au sud des ursulines, comme elles sur le côté est de la rue du faubourg Saint-Jacques (8). Quant à l'espace situé au nord des ursulines,

et au Sud de l'actuelle rue Pierre-et-Marie Curie, ce sont les visitandines qui se l'attribuèrent, en 1626 (9). On voit que les congrégations féminines l'emportaient par le nombre, même si les masculines étaient bien présentes.

Tous ces établissements possèdent des traits communs. Ils ne sont pratiquement jamais situés sur rue. Des cours, des jardins les tiennent à l'écart ; souvent aussi, les rangées primitives de maisons les cachent. De plus, les choix ont presque nécessairement porté sur des lieux plutôt que sur des locaux. Partout, il a fallu construire, souvent par des travaux de longue haleine, et trop coûteux pour ne pas entraîner, soit des endettements, soit le recours à des bienfaiteurs de haut rang. Entre toutes les constructions, des soins particuliers ont été apportés à celle des églises, généralement bâties en dernier lieu, qui contribuèrent pour beaucoup à l'embellissement du quartier, en même temps que, situées hors clôture, elles permettaient une communication plus proche entre les religieux et religieuses et leur voisinage. Une conception moderne du monastère urbain, ou suburbain, s'élaborait.

En quittant le monastère des Champs pour s'établir dans ce quartier, Port-Royal, conduit par la Mère Angélique, participait donc à un mouvement d'ensemble au sein duquel rien de capital ne le distingue, sinon la destinée qui l'attendait. Mais la préférence généralement portée au site des Champs fait que l'histoire concrète du monastère parisien a été jusqu'ici gravement négligée.

On en connaît toutefois grossièrement les origines, qu'il convient de rapporter avec une plus grande précision.

On se souvient qu'en 1613, les capucins avaient pu hériter pour leur noviciat d'un vaste hôtel de campagne situé vers l'extrémité Sud de la rue du faubourg Saint-Jacques. Du côté opposé à cette rue, vers l'Ouest, parallèlement à la rue de la Bourbe, s'élevait une demeure du même genre, entourée de grands jardins, appelée l'hôtel de Clagny. Au début de l'année 1623, l'ensemble appartenait à Léon Lescot, conseiller au Parlement, abbé de Notre-Dame de Clermont, au diocèse du Mans, et chanoine de l'église de Paris (10). C'était assurément un neveu du fameux architecte Pierre Lescot († 1753), lui-même homme d'Eglise, aumônier du roi, abbé de Clermont et seigneur de Clagny. Un frère de l'architecte, conseiller au Parle-

ment et seigneur de Lissy (près de Brie-Comte-Robert), portait d'ailleurs déjà le prénom de Léon, transmis à celui qu'il faut évidemment considérer comme son fils. Il est éminemment probable que Pierre Lescot avait lui-même fait construire l'hôtel de Clagny, comme il aménagea pour son frère le château de Lissy (11). Quoi qu'il en soit, cette maison selon la Mère Angélique, était « commode » et avait « rapport avec celle des Champs » (12).

Il est probable que les tractations en vue de l'achat commencèrent à peu près au moment où la Mère revint à Port-Royal, en mars 1623, après ses années passées à Maubuisson. On en verra un signe avant-coureur dans la donation du 20 mars 1623, par laquelle Léon Lescot transmettait à Robert de Romain, clerc du diocèse de Meaux, les maisons et jardins de Clagny, couvrant une superficie de trois arpents et demi six perches et demie (un peu plus d'un hectare), à l'exception d'un jardin potager clos de murs, de seize toises quatre pieds de long sur huit toises cinq pieds de large (environ cinq ares et demi), réservé à l'homme de chambre du donateur, Jean Blondeau. Léon Lescot imposait, en échange, diverses fondations pour le repos de son âme. De toute manière, il se réservait l'usufruit des biens donnés (13).

C'est donc avec lui que traita en fait M^{me} Arnauld, mère d'Angélique, et initiatrice probable de l'affaire, même si, le 19 juillet 1624, elle fit échange avec Robert de Romain, devenu seigneur de Fontaines et professeur en théologie, des biens donnés contre 1.500 livres de rente annuelle, dont Léon Lescot devait bénéficier sa vie durant de par son droit d'usufruit. Ces 1.500 livres, au denier seize, correspondaient à un capital de 24.000 livres (14).

Conformément à l'intention évidente de M^{me} Arnauld, les religieuses se comportèrent immédiatement en maîtresses des lieux. Un premier groupe de quinze arriva des Champs le jour du Saint-Sacrement — 29 mai — 1625. Malgré les difficultés de logement — il fallut construire une galerie pour une partie des religieuses — le transfert était achevé avant la fin de l'année 1626 (15).

Ce ne fut pourtant pas avant le 22 janvier 1629 que l'abbaye devint véritablement propriétaire des lieux qu'elle occu-

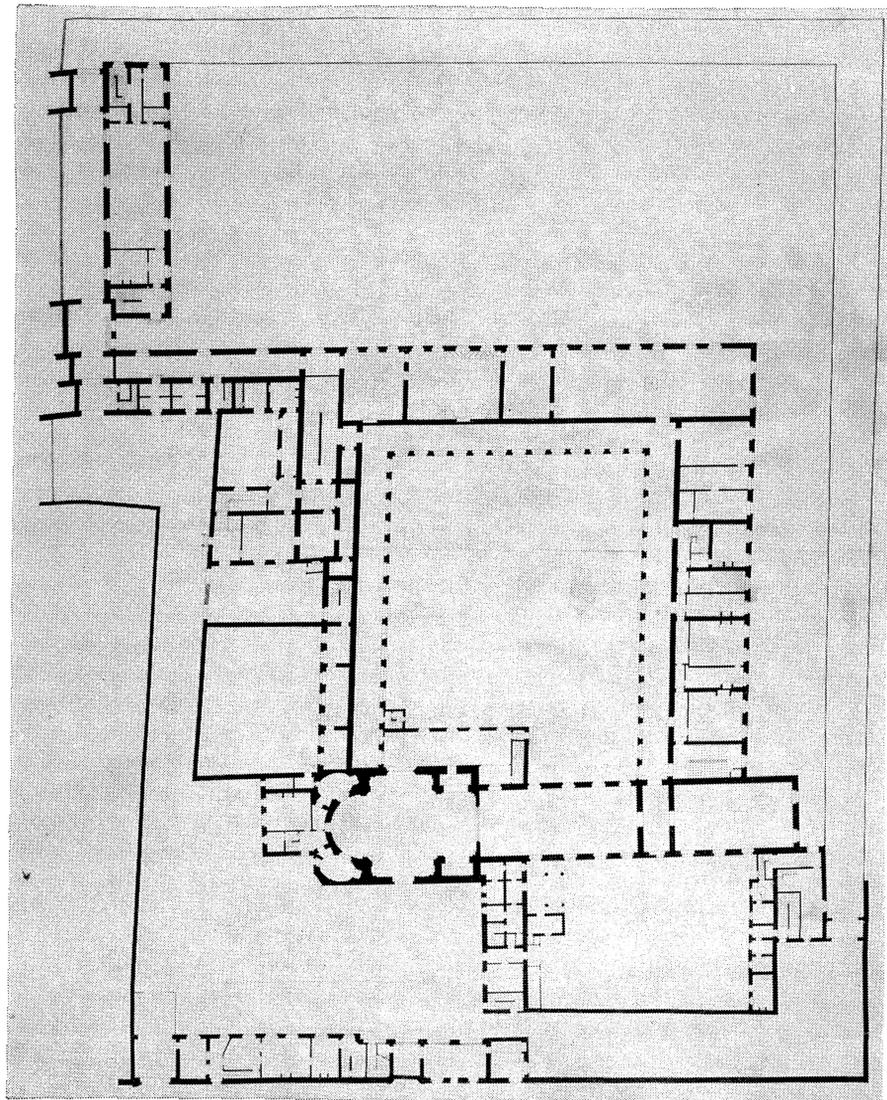
paît. A cette date, M^{me} Arnauld, devenue novice et, comme elle le souhaitait, sur le point de faire profession dans la maison que conduisait sa fille, remit aux religieuses, comme une sorte de dot somptueuse, les terrains et les bâtiments qu'elle avait acquis, plus quantité de meubles et une imposante somme d'argent. En échange, elle demandait le privilège de fondatrice pour sa fille Catherine Arnauld, femme séparée d'Isaac Le Maistre, le droit de demeurer au monastère pour sa belle-fille M^{me} Arnauld d'Andilly, et la faculté d'y être élevés pour les filles de cette dernière. Jamais la famille Arnauld n'avait été plus complètement maîtresse du monastère, et jamais elle n'avait plus complètement renoncé à ses droits.

Mais, de 1626 à 1629, des travaux considérables avaient été effectués à l'hôtel de Clagny pour en adapter les bâtiments aux besoins du monastère. Quoique la documentation à leur sujet soit assez abondante (16), elle ne comporte pas de plan et manque généralement de précision topographique. Comme aucun plan de Paris ne peut être tenu pour fidèle avant celui de Gomboust, en 1652, qui n'est pas lui-même parfaitement clair, le champ reste largement — trop largement — ouvert à l'hypothèse.

On aimerait d'abord pouvoir se représenter l'hôtel de Clagny lorsqu'il fut acheté par M^{me} Arnauld. Il est probable que, comme beaucoup de grandes maisons de campagne en Ile-de-France, il était disposé en carré et présentait à peu près la même configuration que le monastère qui lui succéda. Comme on l'a vu, la Mère Angélique lui trouvait un air de ressemblance avec Port-Royal des Champs. Ce qui est sûr, c'est qu'il possédait une chapelle, comme il convenait à la demeure d'un ecclésiastique, dont la place, imposée par l'orientation habituelle du chevet vers l'est, ne pouvait guère être différente de celle de l'église ultérieure. Les premiers travaux, dont le règlement commença le 1^{er} août 1626, consistaient d'ailleurs en ouvrages de maçonnerie effectués dans l'église et couvent de Port-Royal (17). Les capucins voisins n'avaient pas eu la même chance : ils avaient dû d'abord se contenter d'une grange (18). Les autres travaux urgents portèrent certainement sur l'aménagement d'un chœur des religieuses, qui demeura trop petit, et d'un réfectoire, non moins insuffisant (19) ; les bâtiments anciens étant cependant utilisés pour le mieux. A ces travaux

beaucoup d'autres devaient faire suite, avec menace d'un endettement considérable. En l'été 1626, plus de 10.000 livres avaient déjà été empruntées (20).

C'est alors qu'apparut la première de ces protectrices auxquelles le monastère fut si redevable. Elle se nommait Marie Le Prévost, femme séparée de Nicolas Camus de Pontcarré, conseiller d'Etat, parent de l'évêque de Belley Jean-Pierre Camus. Ayant l'intention de se retirer à Port-Royal pour y être logée, nourrie et servie par une ou deux sœurs converses, elle fit don au monastère, le 27 octobre 1626, d'une somme de 24.000 livres, dont quittance lui fut passée le 26 août 1628 : elle était alors veuve (21). Selon la Mère Angélique, la somme était destinée à la construction d'un grand dortoir, mais elle ne couvrit que le prix des fondations : exagération sans doute. Quoi qu'il en soit, M^{me} de Pontcarré posa la première pierre du bâtiment le 21 janvier 1628 (22). Dès le 5 janvier, un impressionnant mémoire du bois de charpenterie à fournir avait été passé avec Louis Cornillon, marchand-bourgeois de Paris, demeurant rue du Petit-Musc, paroisse Saint-Paul, et dont le « chantier » s'élevait hors la porte Saint-Antoine. Le marché qui lui fait suite prévoyait la livraison à partir du 15 mars suivant et au fur et à mesure de l'avancement des travaux, moyennant 250 livres par cent de bois (23). Le même jour, un autre marché était conclu pour les ouvrages de charpenterie avec Pierre Lespagnol, maître-charpentier à Saint-Germain-en-Laye, lequel s'associait avec deux autres charpentiers. Le prix était fixé à 66 livres par cent de bois mis en œuvre. Les travaux devaient commencer lors de la première semaine de Carême, soit, comme on pouvait s'y attendre, aux alentours du 15 mars. Ces actes précisent qu'il s'agissait bien de construire un dortoir, de 7 toises de long sur 28 pieds de large (environ 14 mètres sur 7), évidemment au dernier étage d'un bâtiment, puisque des « lucarneaux » étaient prévus dans le mémoire de charpenterie. Mais un réfectoire est aussi mentionné, qu'on ne saurait imaginer ailleurs qu'au rez-de-chaussée (24). Que le don de M^{me} de Pontcarré ait été loin de suffire pour acquitter le montant des travaux, on en a la preuve dans une série d'emprunts qui, du 26 juin au 19 décembre 1628, portèrent sur 33.500 livres (25). Les prêteurs sont des amis naturels de la maison : des parents des Arnauld, comme Pierre Le Roy de La Poterie,



21. Plan des bâtiments de Port-Royal de Paris sous la Révolution (1793-1794). Rez-de-chaussée.

le futur possesseur de la relique de la Sainte Epine ; des congrégations religieuses, comme les dominicaines du faubourg Saint-Marcel, ou le collège de Sorbonne ; des docteurs en théologie ; des voisins de Port-Royal des Champs, comme Marie Rubentel, veuve du seigneur de Buloyer et de Romainville, Mathurin Rubentel, seigneur de Thoiry, et d'autres.

Une pause dans les travaux semble avoir été observée au cœur de l'hiver 1628-1629. Mais le printemps amena la reprise. Les charpentiers, au début, avaient été principalement en cause. Ils n'avaient pas achevé leur tâche, puisqu'il leur restait à construire l'escalier et le plancher du dortoir des religieuses. Cependant, tous les corps de métier intervinrent désormais, la menuiserie et la serrurerie se révélant particulièrement coûteuses ; mais il fallait compter aussi la maçonnerie, la couverture (pour 82 milliers et demi de tuile plate grand moule de Paris), le carrelage (93 toises et demie en carreaux de 6 pouces), le pavé dans les offices et les lieux (d'aisance) du couvent (59 toises un pied et demi), la vitrerie, la plomberie-fontainerie. En tout, plus de 30.000 livres (26), payées assez rapidement pour qu'une seule saisie, vite levée, puisse être mentionnée (27). Mais il avait fallu emprunter un total de 39.250 livres (28). La lenteur avec laquelle les remboursements furent effectués, au cours des années suivantes, montre que le monastère avait lourdement obéré ses finances.

Quels étaient les bâtiments affectés par ces travaux ? Essentiellement, pensons-nous, celui qui se trouve dans les prolongement Ouest de la chapelle actuelle : rien ne laisse entendre que, par la suite, il ait été profondément retouché. Mais le réfectoire ne pouvait guère se trouver que près des communs (situés au sud-est du monastère), c'est-à-dire dans le corps de logis perpendiculaire à la chapelle, celui dont la toiture s'élève à deux hauteurs différentes : nous y verrions le reste le plus authentique de l'hôtel de Clagny. De simples travaux de remise en état y furent sans doute nécessaires. Quant à l'appartement occupé par M^{me} de Pontcarré, il est impossible de le localiser. Nous constaterons simplement, par la suite, qu'il se trouvait à l'intérieur de la clôture.

On a vu que les emprunts contractés pour les travaux montaient un peu plus haut que les paiements effectués. C'est

que les religieuses avaient d'autres sources de dépenses, qui concernaient, non plus les bâtiments, mais les terrains.

En 1617-1618, les chartreux avaient dû céder à Marie de Médicis une partie de leur domaine pour l'agrandissement du jardin du Luxembourg. En échange, ils avaient obtenu des terres situées à l'est de la rue d'Enfer, qui se trouvait ainsi couper leur enclos. Pour pallier cet inconvénient, le roi leur fit don de cette partie du chemin et en fit construire un autre hors de leurs limites : ce qui comportait en outre l'avantage d'un tracé plus rectiligne et d'une plus grande largeur pour une voie qui conduisait notamment à Vanves, Meudon, Jouy et Chevreuse (29). Ce nouveau tracé s'achevait à l'angle sud du jardin des carmélites, c'est-à-dire rue de la Bourbe, autrement dit à Port-Royal. Le chemin, dès lors, devenait, pour ainsi dire, sauvage, et il passait très près des bâtiments du monastère. S'appuyant sur le précédent des chartreux, les religieuses, grâce à la protection de Marie de Médicis, obtinrent des avantages comparables. Des lettres patentes en date du 2 avril 1628 ordonnèrent la modification du chemin d'Enfer. D'autres lettres patentes, datées du 16 janvier 1629, dont le texte fut imprimé, firent don à l'abbaye de l'ancien chemin, à charge de fournir le nouveau, situé dans l'alignement de la partie antérieure, ce qui accroissait de beaucoup l'étendue du jardin. Les religieuses étaient subrogées au roi pour l'acquisition des terrains nécessaires à toute l'opération. Elles devaient alors admettre sur leur terrain une partie de l'aqueduc des eaux de Rungis, dont le grand réservoir se trouvait exactement à l'angle sud-ouest de leur enclos : d'où l'obligation de pratiquer des ouvertures dans leurs murs (30).

Du 28 mars au 14 août 1630, une quinzaine de parcelles, souvent très petites, furent ainsi acquises, au prix de 800 livres l'arpent. Six autres le furent en 1631, 1632, 1633 et même 1636. Mais, en 1633 au plus tard, le nouveau chemin était terminé et l'enclos du monastère avait, en cet endroit, trouvé ses limites définitives (31).

Le domaine, dans son ensemble, s'étendait donc alors jusqu'à la rue d'Enfer, à l'ouest. Au nord, il n'atteignait la rue de la Bourbe que sur les deux tiers ouest, le reste étant bordé de petites maisons, boutiques d'artisans pour la plupart. Il touchait aussi à l'arrière de maisons du côté de la rue du faubourg

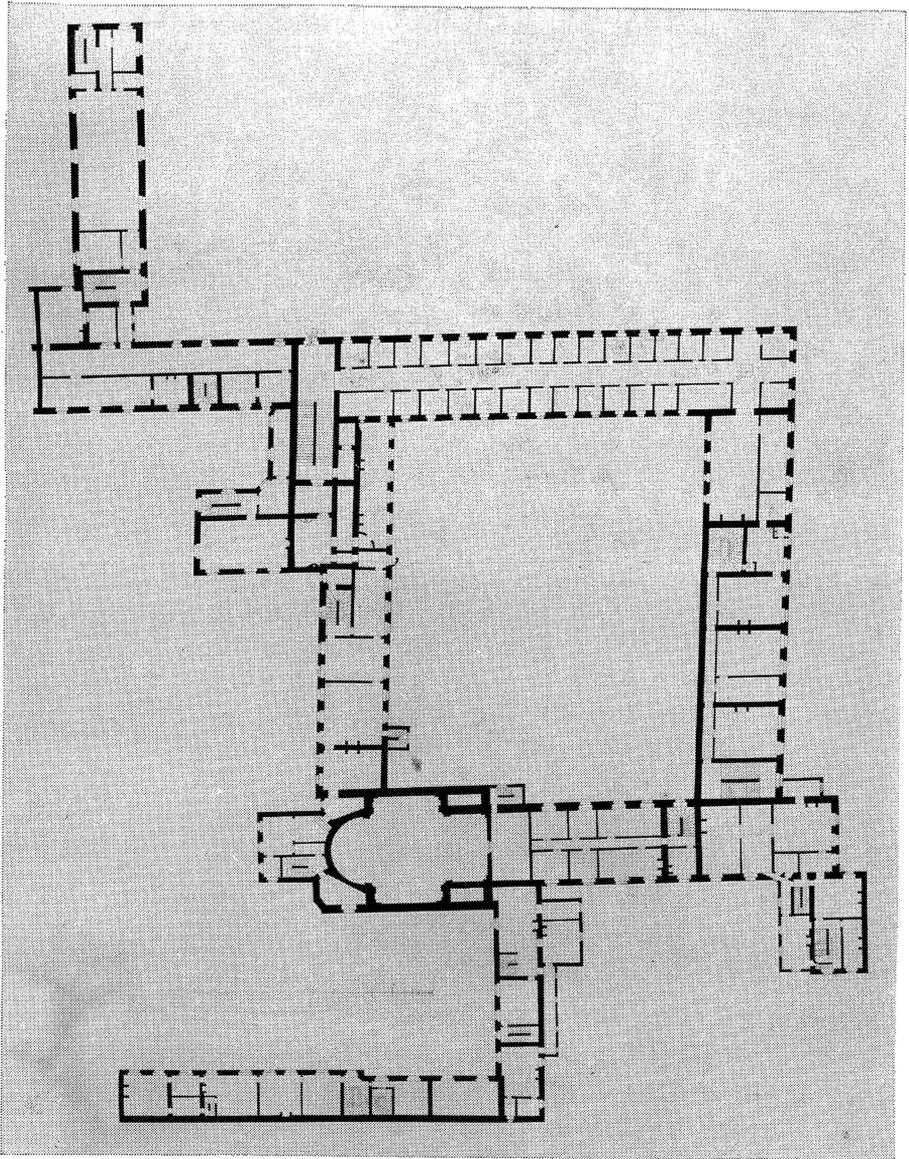
Saint-Jacques, où il se prolongeait jusqu'à hauteur de la porte. L'entrée du monastère, comme auparavant celle de l'hôtel de Clagny, se trouvait cependant sur cette rue : pour aller jusqu'aux bâtiments, il fallait emprunter un passage. Entre la construction parallèle à la rue de la Bourbe et cette rue, régnait une cour close de murs, avec, peut-être, une petite porte. Au-delà des lieux d'habitation, deux jardins communicants, le plus vaste au Sud, aboutissant à des champs et des fermes, un autre à l'ouest, jusqu'à la nouvelle rue d'Enfer.

A partir de 1631 et pour de longues années, le domaine se modifie peu. Les religieuses, dont le nombre s'était pourtant accru (32), sont alors absorbées par une nouvelle entreprise, à la fois spirituelle et matérielle, et donnant lieu de nouveau à des constructions, celle de l'Institut du Saint-Sacrement de la rue Coquillière.

Lorsque les religieuses de l'Institut eurent été transférées à Port-Royal, en mai 1638, et que s'esquissa la fusion des deux monastères, aucune construction nouvelle ne fut envisagée dans l'immédiat. L'attention était ailleurs. Au même mois de mai, l'abbé de Saint-Cyran, devenu le directeur très respecté des religieuses, fut arrêté et conduit au donjon de Vincennes. Ce n'est sans doute pas un hasard si, le 12 juillet suivant, l'archevêque de Paris, disant vouloir resserrer la clôture des religieuses, invita M^{me} de Pontcarré à se retirer. La bienfaitrice eut la générosité de laisser la somme qu'elle avait apportée en échange d'une simple rente viagère (33).

D'autres, toutefois, ne tardèrent pas à paraître, protégées par leur haut rang et par la précaution qui leur fut désormais imposée de s'installer en dehors des lieux conventuels. Les contrats que les religieuses passèrent avec elles sont tous conçus d'après le même modèle : les bienfaitrices font construire à leurs frais les bâtiments qu'elles se réservent et en font donation au monastère après leur mort.

Ces contrats sont particulièrement précieux pour suivre le déroulement des constructions. Ils n'éclairent pas toutefois celle de l'église. De celle-ci, très sobre mais d'une rare élégance, on sait seulement qu'elle fut édifiée de 1646 à 1648, sur les dessins de l'architecte Antoine Le Paultre. Des dessins dont les premiers états, superbes, attestent une recherche du faste



22. Plan des bâtiments de Port-Royal de Paris sous la Révolution (1793-1794). Premier étage.

à laquelle il fallut renoncer, pour des raisons d'argent, sans doute, mais aussi par fidélité à l'esprit cistercien. Sur l'histoire de cette construction, les documents d'archives semblent malheureusement faire défaut. On constatera seulement, sur un plan de l'époque révolutionnaire (34), comme encore aujourd'hui sur le terrain, que le chevet de l'église était flanqué, hors clôture, d'un petit édifice communiquant avec le chœur : demeure probable, permanente ou occasionnelle, des confesseurs ou des chapelains.

Remontons un peu en arrière et allons à la rencontre des nouvelles bienfaitrices. La première à se présenter fut, en 1643, la princesse de Guéméné. Le 6 juin de cette année, elle obtint permission de faire bâtir pour son usage personnel, au-dehors de l'abbaye, dans l'enclos du jardin, un corps de logis de 10 toises de long sur 3 de large (soit 20 mètres sur 6), à condition de n'y amener personne d'autre sans autorisation, et de n'y donner aucun droit, après sa mort, à son mari ou à ses enfants. Le 22 décembre 1646, les religieuses reconnaissaient avoir reçu, en plusieurs fois, 22.500 livres pour la construction de ce corps de logis, prolongé par une tribune regardant en l'église neuve du couvent, et désormais terminé (35). On ne peut guère en douter : ce corps de logis, réduit sans doute alors à un simple rez-de-chaussée, correspond à celui qui se découvre, sur les plans postérieurs à celui de Gomboust, à l'extrémité Sud-Ouest de l'église, en perpendiculaire au bâtiment neuf du couvent et dans l'espace qui le séparait de la rue de la Bourbe (36).

Si l'on suit la chronologie des contrats, c'est avec la duchesse d'Atrie que fut passé le suivant. Cette grande dame de famille italienne s'était installée à Port-Royal au plus tard en 1649 (37). Elle résolut de s'y faire bâtir une maison. Le terrain qu'elle acheta, ou que les religieuses achetèrent pour elle dans cette vue n'était autre que le jardin potager que Léon Lescot, en 1623, avait exclu de la donation à Robert de Romain pour en gratifier Jean Blondeau. Ce jardin bordait la rue du faubourg Saint-Jacques. Il avait changé de propriétaire et une parcelle en avait été distraite, de 4 toises de large, si bien que la place vendue, le 1^{er} mars 1651, n'avait plus que 12 toises 4 pieds de face sur 8 toises 5 pieds de profondeur (environ 25 mètres sur 17) (38). Le contrat passé entre M^{lle} d'Atrie et

les religieuses comportait, outre les clauses habituelles, que la duchesse pourrait entrer chez elle en passant par la porte du couvent, dans la cour duquel elle pourrait aussi se rendre directement de chez elle, mais que son personnel n'aurait pas ces droits (39).

Nouveau contrat, le 5 février 1656, avec M^{me} de Sablé. Après être demeurée quelque temps dans le monastère, avec l'autorisation de l'archevêque de Paris, la marquise avait pris la décision de s'y établir définitivement. Elle avait donc fait contruire deux corps de logis, l'un en saillie à l'extrémité ouest du bâtiment parallèle à la rue de la Bourbe, comportant une cuisine, une montée et trois petites chambres « l'une sur l'autre », avec leurs garde-robes, autrement dit trois étages, évidemment destinés au personnel. L'autre corps de logis, que la maîtresse des lieux, sans aucun doute, se réservait et où elle tenait son « salon », formait le dessus du chapitre, c'est-à-dire de la salle capitulaire de l'abbaye. On y trouvait une grande chambre avec une petite à côté, une autre chambre, une garde-robe et une chambre plus petite à côté (40). Au-dessus, des greniers. La marquise et ses visiteurs entraient par une grande porte qu'elle avait fait ouvrir pour elle sur la rue de la Bourbe. La principale difficulté à résoudre concernait les vues que les fenêtres permettaient de prendre sur le jardin des religieuses, du moins celui qui faisait suite au bâtiment ouest. Seule la marquise pouvait regarder. Volets et croisées fermentaient donc à clef. Précieux privilège : la jouissance de l'oratoire dit de Sainte-Anne, dans lequel on pouvait entrer par une porte pratiquée dans l'appartement et entendre la messe ou l'office à travers le chœur des religieuses. Mais la fenêtre donnant sur ce chœur ne serait ouverte que pour la messe ou l'office, les religieuses étant averties par un coup de sonnette. La marquise garderait le droit, dont elle avait usé jusque là, d'entrer dans l'abbaye, et elle pourrait demeurer dans le petit appartement qu'elle avait fait construire dans l'enclos (41) : peut-être s'agissait-il du logement en rez-de-chaussée bordant le côté sud de l'église (42).

Si M^{me} de Sablé avait manifestement eu droit à des égards spéciaux, ce fut encore davantage le cas de la marquise d'Aumont. C'est seulement le 15 mars 1656 que contrat fut passé avec cette dernière. Mais il y avait alors dix ans déjà qu'elle

était entrée au monastère et qu'elle en était considérée comme la principale bienfaitrice. Elle avait fait bâtir la partie du cloître qui restait à faire, la clôture des jardins, le chœur des religieuses et le noviciat, situé au-dessus, et, évidemment, le logement qu'elle et les siens, par une faveur plus marquée encore que pour M^{me} de Sablé, habitaient à la fois au-dedans et au-dehors du monastère. Entre elle-même et les religieuses la confiance était telle que des accords verbaux avaient jusqu'alors suffi ; mais, ses plus fidèles amies prenant de l'âge, une formulation écrite lui avait paru nécessaire. Elle se faisait donc reconnaître la jouissance d'un bâtiment courant depuis l'église, dont la tribune faisait séparation, jusqu'à la grande porte du dehors, située en face de la porte de l'église, donc rue de la Bourbe. Ce bâtiment était bordé, à l'ouest, par un petit jardin joignant la cour du logis de M^{me} de Sablé. Aucun doute n'est possible : l'hôtel d'Aumont était ce grand immeuble perpendiculaire au chœur des religieuses qui existait encore à la Révolution et qui a disparu sans doute lors du percement du boulevard de Port-Royal (43). C'est là déjà que nous avons logé M^{me} de Guéménée. Mais les deux affirmations ne sont pas contradictoires : la princesse et la marquise avaient leurs appartements dans le même immeuble. A preuve le fait que les contrats passés avec la princesse ont été collationnés par notaires le 22 février 1656, c'est-à-dire lorsque se préparait le contrat à passer avec la seconde. L'appartement de la marquise avait d'ailleurs la particularité de s'étendre jusqu'à la rue de la Bourbe. Il comportait un parloir avec une tour. M^{me} d'Aumont bénéficiait de privilèges exceptionnels : elle n'était pas seulement logée, mais nourrie, entretenue et servie, saine ou malade, par les religieuses, qui entretenaient aussi, au-dehors, un homme chargé de ses affaires. Mieux encore : elle pouvait, selon son bon plaisir, situer son logis soit au-dedans, soit au-dehors du monastère, sans perdre aucun de ses droits. Elle avait la jouissance d'un oratoire sur la tribune de l'église et pouvait s'y rendre, par le moyen d'une galerie, comme il lui plaisait. Elle obtenait enfin que sa nièce et filleule M^{me} de Montglat serait nourrie au monastère jusqu'à l'âge de dix-huit ans et qu'elle pourrait, si tel était son désir, y entrer comme religieuse sans dot. L'importance de ces stipulations exigea que le contrat original fût signé par toutes les religieuses professes

un. plus dans les monastères d'aujourd'hui...
 Pierre de Camou de moustan... fillalle de la dame de...
 religieuses sans aucun... de...
 vouloir... dans... de...
 de... après la professe...
 L'abbé... pour elle...
 Supplique pour...
 aux... quand elle...
 par...
 de...
 de...
 un...

ANNE HURAUT de CHEVERNY

- S^{te} Marie des Anges Abbess & Catherine Agnes de S^{te} Paul Tricure
- S^{te} Marie de S^{te} Madeleine Sousprieure & S^{te} Françoise de S^{te} Agnes
- S^{te} Marie Angelique de S^{te} Paul S^{te} Anne de S^{te} Agathe
- S^{te} Isabelle des Anges Marguerite de S^{te} Magdeleine de S^{te} Candid
- Sœur Genouvine de S^{te} Incarnation Cellierine S^{te} Agnes de la mercede pie
- S^{te} Madeleine des Anges S^{te} Catherine de S^{te} Françoise S^{te} Magdeleine de S^{te} Agne
- S^{te} Françoise de S^{te} Agathe S^{te} Marie des S^{te} Agnes S^{te} Marguerite de la
- S^{te} Angelique de S^{te} Alexis S^{te} Marie Charlotte de S^{te} Claire
- S^{te} Marie de S^{te} Euphrasie S^{te} Anne de S^{te} Gertrude Genouvine S^{te} Theres
- S^{te} Helene de S^{te} Agnes S^{te} Marie Gabrielle de S^{te} Catherine
- S^{te} Jacqueline de S^{te} Euphrasie S^{te} Madeleine de S^{te} Melthide
- S^{te} Marie de S^{te} Barthelemy S^{te} Françoise de S^{te} Claire S^{te} Anne de S^{te} Theres
- S^{te} Jeanne de S^{te} Domitille S^{te} Marie Eugenie S^{te} Angelique

23. Convention entre Mme d'Aumont (Anne Hurault de Cheverny) et les religieuses de Port-Royal. 15 mars 1656.

des deux monastères de Paris et des Champs : ce qui confère à ce document un intérêt exceptionnel (44). M^{me} d'Aumont ne survécut pas longtemps à cet acte : c'est dans la maison à laquelle elle s'était si bien attachée qu'elle mourut, en 1658.

Au terme de cette série de bienfaitrices, un bienfaiteur se découvre. Il s'agit du beau-père de M^{me} de Lafayette — second mari de sa mère, et devenu veuf — Renaud-René de Sévigné. Il signa un contrat, semblable dans son principe aux précédents, le 10 février 1660. Il s'était fait construire un corps de bâtiment de 10 toises 5 pieds de face sur 14 pieds de large (un peu plus de 20 mètres sur un peu moins de 5), situé le long de la rue de la Bourbe en englobant la porte qui conduisait à celle de l'église (45). L'édifice comportait, au-dessus du rez-de-chaussée, au moins un étage et, bien entendu, un grenier. Il était encore intact à la Révolution.

Telles sont les données que fournissent, sur l'état des bâtiments de Port-Royal de Paris, les documents antérieurs à la séparation de ce monastère d'avec celui des Champs. Seuls compléments à signaler : l'extension du domaine. Au sud, par l'achat de maisons et jardins, au profit du monastère, mais de leurs propres deniers, par Du Gué de Bagnols et Maignart de Bernières : l'acte de donation est du 26 octobre 1657 (46). À l'est, rue du faubourg Saint-Jacques, par l'achat, le 13 mai 1660, d'une maison située près de l'hôtel d'Atrie (47). Désormais, à partir de 1665, le vrai Port-Royal ne sera plus à Paris. Si l'on trouve encore au moins une donation semblable à celles que nous avons précédemment analysées, passé le 26 février 1670, elle concerne un logement construit à Port-Royal des Champs : celui de M^{me} de Longueville (48). Le nouveau Port-Royal de Paris accueillera encore, pour les loger et les entretenir, des dames de la haute société. Mais elles ne manifestèrent pas le même appétit de construction que celles de l'époque antérieure.

L'histoire des bâtiments de Port-Royal de Paris, même pour le temps de son apogée, ne prend pourtant pas fin en 1665. Une ample campagne de constructions fut en effet menée, entre 1682 et 1684, par l'abbesse « intruse » Dorothee Perdreau. Une brève étude de cette campagne n'offre pas seulement l'intérêt de faire comprendre l'état actuel des bâtiments ; elle permet de reconstituer un état antérieur qui fut seul connu, au temps

de la Mère Angélique, par les religieuses et les amis du Monastère.

Contrairement à celui des Champs, que la rupture de la paix de l'Eglise, en 1679, avait condamné à l'extinction, le monastère de Paris était désormais l'objet de toute la sollicitude royale. C'est donc un arrêt du Grand Conseil du roi qui le 5 juin 1682, donna ordre à l'exécution des travaux envisagés : démolition de maisons en mauvais état et partiellement inhabitées par l'abbesse. Le programme était double : d'une part, démolition sur la rue du faubourg Saint-Jacques et inclusion des terrains libérés dans l'enceinte du monastère ; d'autre part, démolition et reconstruction des bâtiments situés dans la clôture qui menaçaient ruine, en premier lieu l'ancien bâtiment des pensionnaires, dit roberie. L'arrêt du Conseil nommait des experts pour apprécier la situation et proposer un projet : en premier lieu l'architecte, de L'Isle Mansart (49).

L'archevêque de Paris devait aussi donner son autorisation, notamment pour les emprunts qui seraient nécessaires. L'official Nicolas Chéron fut chargé de suivre l'affaire.

L'official et l'architecte procédèrent donc à la visite des lieux le 21 juillet. Leur procès-verbal détaillé constitue le plus précieux des documents. Certes, l'absence de plan rend son interprétation parfois délicate : on aimerait en particuliers pouvoir reconstituer avec exactitude le chemin parcouru par les visiteurs. Mais si quelques détails demeurent incertains, l'ensemble ne souffre guère contestation.

L'entrée dans la « maison claustrale » se fit apparemment par le passage situé encore aujourd'hui entre le chœur des religieuses et la salle capitulaire. Les visiteurs tournèrent aussitôt à droite pour sortir dans la cour extérieure. Le premier bâtiment qu'ils examinèrent est donc celui qui, à l'ouest, faisait un angle droit avec celui, désormais considéré comme « ancien », qu'avait construit la Mère Angélique et qui comprenait la chapelle. Il mesurait 15 toises de long ou environ (30 mètres). A l'extérieur, toutes sortes de bâtiments utilitaires, poulailler, cuisine, charteries pour mettre le bois, charbonniers. Au-dessus du rez-de-chaussée, évidemment sur le cloître, régnait, sur toute la longueur de l'aile, une grande galerie qui servait autrefois de logement aux pensionnaires. On a reconnu la « roberie » mentionnée dans l'arrêt du Conseil. Ce bâtiment était alors inha-

bité, à cause de son mauvais état et du « péril éminent » qu'entraînaient la charpenterie pourrie, les murs déversés, la couverture délabrée. C'est là, assurément, qu'avaient vécu pendant de longues années, avec les autres pensionnaires, les petites Jacqueline et Marguerite Périer. La galerie mentionnée était-elle celle que la Mère Angélique disait avoir construite lors de son arrivée ? Son état laisse entendre qu'elle appartenait à un bâtiment plus ancien, donc à l'hôtel de Clagny : la galerie n'est-elle pas un élément habituel des constructions de la Renaissance ?

Les visiteurs poussèrent alors, par l'extérieur, jusqu'au bâtiment sud, situé au fond et à gauche du précédent, perpendiculairement à lui. Ils lui trouvèrent aussi 15 toises de long ou environ, à commencer par le mur du pignon et en allant jusqu'à un autre corps de logis situé au bout de cette aile et « formant demi-arcade », corps de logie qui paraissait « pouvoir subsister encore quelque temps » : ce dernier est évidemment celui qui occupait le côté est du quadrilatère, avec ses deux toits distincts, et qui nous a paru constituer un reste de l'hôtel de Clagny. Reste aussi, sans aucun doute, que le bâtiment sud, mais en fort mauvais état. A l'extérieur, de nouveau, des constructions utilitaires, étable à vaches, laiterie, charbonnier. Un escalier à vis ronde permettait de monter à étage. Au rez-de-chaussée, une « aide d'apothicairerie » (50). A l'étage, plusieurs chambres et cabinets. L'aile était habitée, mais il y avait péril à l'occuper, du fait surtout que la charpenterie était pourrie et enfoncée et la couverture en ruine. Contre le pignon se trouvait un grenier, mais dont les lambris et les plafonds étaient pourris et le plancher enfoncé. Dans la chambre précédant le grenier, la lucarne sur cour était « déversée et fractionnée », les lambris et le plancher en mauvais état. Deux murs de refend et celui de face sur la cour étaient « déversés et fractionnés ».

Revenant au premier étage, on trouvait d'autres signes du peu de solidité du bâtiment. Dans la chambre rouge « proche du pignon, plusieurs poutres étaient soutenues par des étais et l'aire du plancher était « bouleversée ». Dans l'antichambre, le plancher ployait aussi, les chassis des croisées étaient pourris. Les constatations semblables pouvaient être faites dans les autres chambres.

Au rez-de-chaussée, dans l'aide d'apothicairerie, les poutre et poutrelle devaient être soutenues. De même dans le « grand lavoir », qui ne tenait encore debout que par des artifices de fortune. De même encore dans les divers bâtiments utilitaires.

Après ces constatations inquiétantes, il devenait imprudent de continuer à habiter ce corps de logis et impossible de se contenter d'une simple remise en état.

Faut-il attribuer cette situation déplorable à l'incurie des religieuses maîtresses des lieux depuis 1665 ou bien à la simple vétusté des bâtiments ? Ce qui est sûr, c'est que le désir d'édifier de belles constructions neuves a dû contribuer à laisser se dégrader les anciennes. Du temps de la Mère Angélique, il y a tout lieu de croire que ces locaux étaient beaucoup plus habitables.

Nous négligerons la fin de la visite : elle concernait les maisons en ruine de la rue du faubourg Saint-Jacques. Retenons seulement le prix avancé pour la démolition et la reconstruction des bâtiments en mauvais état situés dans la clôture : 27 000 livres.

La suite des opérations peut être brièvement résumée. Le 12 août, l'archevêque délivra la permission d'entreprendre les travaux. Le 5 septembre, un devis fut proposé, assorti d'un plan qui a malheureusement disparu (51). Il portait sur la construction de deux bâtiments, l'un de quinze toises et demie ou environ (31 mètres) de face sur le grand jardin — c'était le bâtiment sud —, l'autre de 11 toises (22 mètres) environ de face sur le petit jardin — le bâtiment ouest —. La différence avec les longueurs portées dans le procès verbal de visite tient à ce que les dimensions du bâtiment sud étaient mesurées entre ses deux extrémités, alors que de celles du bâtiment ouest il fallait déduire la largeur du bâtiment sud qui formait sa limite (52). Des deux corps de logis, le grand aurait une largeur de 19 pieds ou environ « dans œuvre » (plus de 6 mètres), le second 12 pieds ou environ (4 mètres) aussi dans œuvre. Le grand corps de logis devait être carrelé de carreaux de terre cuite à huit pans au rez-de-chaussée, à six pans aux deux étages^o; le petit serait pavé au rez-de-chaussée et carrelé aux étages. Ces deux corps de logis devaient respecter le dessin adopté dans celui qu'avait construit la Mère Angélique, donc conserver la

même hauteur d'entablement et le même type de mansardes. Des travaux de charpenterie et de couverture étaient aussi prévus et le prix de l'ensemble estimé à 30 000 livres, dont 10 000 à verser d'avance.

Il n'est fait aucune mention dans ce devis des arcades du cloître. M^{me} d'Aumont les ayant fait construire, il est probable qu'elles furent purement et simplement conservées.

Dans la reconnaissance du devis passée le même jour entre l'architecte de L'Isle Mansart et l'abbesse Dorothee Perdreau, le premier déclara se contenter de 4 000 livres sur les 10 000, le reste devant être employé à une fondation pour le repos de l'âme de M^{me} de Fontanges : signe probable que la cour n'était pas étrangère à ce contrat.

La construction avancèrent sans doute rapidement. Le 20 mai 1683, un nouveau devis dut être passé pour supplément de travaux. Il ne changeait rien aux plans établis mais entraînait près de 26000 livres de nouvelles dépenses. Il concernait en particulier la construction de murs de clôture. Nouveau et dernier marché à ce sujet le 2 septembre 1684 : 8 000 livres.

Les archives de Port-Royal ne gardent aucune trace de travaux importants après cette date. Le plan de l'époque révolutionnaire, établi au lendemain de la suppression du monastère en 1793, nous permet donc de remonter directement au XVII^e siècle.

Aujourd'hui, dans quelle mesure les bâtiments que nous pouvons encore admirer, aussi superbes que discrets, correspondent-ils à ce qui, vers 1660, s'offrait à la vue de la Mère Angélique et de ses religieuses ? Certes, beaucoup de parties demeurent intactes. L'affirmation est particulièrement vraie pour ce qui fut le plus purement création de la Mère Angélique, c'est-à-dire le bâtiment qui comporte, en ligne, le logis des confesseurs, l'église, le chœur des religieuses, l'entrée du cloître et la salle capitulaire. Il en va de même, croyons-nous, pour l'aile est du monastère, dont la construction remonterait au XVI^e siècle. En revanche, les deux autres ailes ont remplacé, en 1682-1683, des édifices anciens qui occupaient le même emplacement. Mais on peut surtout regretter les dégâts occasionnés, au XIX^e siècle, par le percement du boulevard de Port-Royal. Les logements de M^{me} d'Aumont, de M^{me} de Guéméné, de M.

de Sévigné ont complètement disparu, comme la partie la plus visible de celui de M^{me} de Sablé, en somme tout ce qui mettait en évidence le rapport qui unissait Port-Royal à la vie intellectuelle et spirituelle de Paris. Nous nous garderons cependant de trop déplorer ces pertes, en songeant à tout ce qui reste et surtout à ce qui, dans le vallon de Port-Royal des Champs, a disparu à tout jamais.

NOTES

(1) Sur ce point, comme sur les suivants, la documentation fournie par l'abbé Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, même dans ses éditions récentes, t. I, Paris, 1883, p. 154, doit être vérifiée et complétée par Jaillot, *Recherches critiques, historiques et topographiques sur la ville de Paris*, t. IV, Quartier Saint-Benoît, Paris, 1773, p. 150-151.

(2) Lebeuf, *op. cit.*, t. I, p. 154 ; Jaillot, *op. cit.*, t. IV, quartier cité, p. 133-134, 136-140.

(3) Lebeuf, *op. cit.*, p. 154 ; Jaillot, *op. cit.*, t. V, XIX^e quartier, Le Luxembourg, Paris, 1775, p. 43-46.

(4) Lebeuf, *op. cit.*, t. I, p. 158 ; Jaillot, *op. cit.*, t. IV, Quartier Saint-Benoît, p. 150-151, 157-158.

(5) Lebeuf, *loc. cit.* ; Jaillot, *op. cit.*, t. IV, quartier cité, p. 163-164.

(6) *Ibid.*, p. 135-136.

(7) Lebeuf, *op. cit.*, p. 158 ; Jaillot, *op. cit.*, quartier cité, p. 158-163.

(8) Lebeuf, *loc. cit.* ; Jaillot, *op. cit.*, quartier cité, p. 144-146.

(9) Lebeuf, *loc. cit.*

(10) Voir l'acte du 20 mars 1623 cité ci-dessous.

(11) On se reportera aux documents analysés par Catherine Grodecki, *Documents du Minutier Central des Notaires de Paris, Histoire de l'art au XVI^e siècle*, t. I, Paris, Arch. Nationales, 1985, p. 57, 115-116, 144-145, 191-192, 229.

(12) Angélique Arnould, *Relation*, éd. L. Cognet, Paris, Grasset, 1949, p. 110.

(13) Arch. Nat., S 4515 A, Classe 4^e, sac A, liasse 1, dossier 1 ; voir aussi dossier 2.

(14) *Ibid.*

(15) Angélique Arnould, *Relation*, éd. citée, p. 110-111.

(16) Elle a été en grande partie découverte lors du dépouillement effectué pour le compte de la Société d'histoire littéraire de la France au Minutier Central des Notaires de Paris. Mais nous l'avons revue, analysée et complétée.

(17) Minutier Central, LXXIII, 195.

(18) Jaillot, *op. cit.*, quartier cité, p. 164.

(19) Angélique Arnould, *Relation*, éd. citée, p. 111.

(20) Constitutions des 8 et 17 août 1626, Min. Centr., XCIX, 121.

(21) *Ibid.*, LXXIII, 195 et 197.

(22) Angélique Arnould, *Relation*, éd. citée, p. 117 et 194, note 138.

(23) Min. Cent., XIX, 397.

(24) *Ibid.*, LXXIII, 197 et XIX, 397.

(25) *Ibid.*, LXXIII, 197, constitutions des 26 et 27 juin, 16 et 20 (2 actes) septembre, 10 et 11 octobre, 21 et 23 novembre, 19 décembre 1628.

(26) Quittances des 25 mars, 27 avril, 20 mai (2 actes), 1^{er} juin, 24 juillet, 7, 17, 24 et 25 septembre 1629, Min. Centr., LXXIII, 198 ; 24 avril, 4 (5 actes) et 23 (3 actes) mai 1630, *ibid.*, 199 ; 3 mars 1631, *ibid.*, 200.

(27) Mainlevée du 7 août 1629, *ibid.*, XIX, 399.

(28) Constitutions des 9 avril (2 actes), Min. Centr., VI, 439, et LXXIII, 198, 20 et 24 juillet 1629, *ibid.*, LXXIII, 198 ; 16, 20, 24 (3 actes) et 30 avril, *ibid.*, 199 ; 21 mai, 6 juin, *ibid.*, LI, 485, 7 juin, 15 juillet (2 actes), 1^{er} septembre, 24 octobre et 28 novembre 1630, *ibid.*, LXXIII, 199.

(29) Jaillot, *op. cit.*, t. V, XIX^e quartier, Le Luxembourg, p. 46, et surtout les lettres patentes du 16 janvier 1629 mentionnées à la note suivante.

(30) Arch. Nat., S 4515 B, classe 4^e, sac B, liasse 1, dossier 7 (1). Voir aussi liasse 2, doss. 7(2), liasse 4, doss. 7 (4), liasse 5, doss. 7 (5).

(31) *Ibid.*, liasse 3, doss. 7 (3).

(32) De nombreux contrats de réception au monastère sont passés dès l'achèvement des travaux : 19 décembre 1629, Min. Centr., LXXIII, 198 ; 27 juillet, 23 août et 19 septembre 1630, *ibid.*, 199 ; 14 mai et 9 septembre 1631, *ibid.*, 200 ; 14 avril, *ibid.*, LIV, 519 ; 23 juillet et 23 octobre 1632, *ibid.*, LXXIII, 201 ; etc.

(33) *Ibid.*, 350.

(34) Planches 21 et 22.

(35) Arch. Nat., S 4515 B, classe 4^e, sac C, doss. 9.

(36) Voir, dans le présent volume, la planche XVII.

(37) Voir des actes des 26 juillet et 26 août 1649, Min. Centr., LXXIII, 398 et 399.

(38) Arch. Nat., S. 4515 A, liasse 2, doss. 2.

(39) *Ibid.*, S 4515 B, *loc. cit.*

(40) Les planches 21 et 22 montrent que la disposition des lieux était demeurée telle quelle jusqu'à la Révolution.

(41) Arch. Nat., S 4515 B, *loc. cit.* ; minute originale au Min. Centr. LXXV, 91.

(42) Voir la planche 21. Le plan montre que le petit édifice situé aujourd'hui dans le prolongement de ce dernier, qui a disparu, est de construction récente.

(43) Voir les planches 21 et 22. On voit qu'au rez-de-chaussée, une porte livrait passage entre les deux cours du monastère.

(44) Voir les planches 23 et 24. Pour la minute originale, Min. Centr., LXXV, 91. Copie aux Arch. Nat., S 4515 B, *loc. cit.*

(45) *Ibid.* Pour la disposition des lieux, voir les planches 21 et 22.

(46) Arch. Nat., S. 4515 A, classe 4^e, sac A, liasse 3^e, doss. 3.

(47) *Ibid.*, liasse 4^e, doss. 4.

(48) Arch. Nat., S 4515 B, *loc. cit.*

(49) *Ibid.*, classe 4^e, sac C, liasse 3^e, doss 8. Même cote pour les documents utilisés ensuite, sauf recours éventuel aux minutes originales.

(50) Il y avait aussi une « grande apothicairerie » au-delà de ce bâtiment.

(51) Outre la copie des Arch. Nat., on peut consulter la minute originale, Min. Centr., LXXVI, 78.

(52) Cette remarque se comprendra aisément si l'on se reporte aux planches 21 et 22.